MAIRIE D'AIGNAN PROCES VERBAL DE LA REUNIONDU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 21 juillet 2016 à 21 Heures.

L'an deux mille seize, le jeudi 21 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

<u>Etaient présents</u> : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN NAVARRE BARNADAS CHANUT GARROS Mmes PESQUIDOUX SARNIGUET

<u>Etaient absents et excusés</u> : -M. GARCIA Grégory ayant donné procuration à M. BARATAULT - M. LETELLIER

Etaient absents: DARBAS - DUBOURDIEU - PAYROS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 Juin 2016.

ORDRE DU JOUR:

- Demande de logement ancien collège
 - Siebag: modification des statuts
- Convention structure équestre au lac
 - Examen divers devis

Monsieur Mathieu BARNADAS est nommé secrétaire de séance.

Demande de logement ancien collège

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de location :

✓ pour le logement libéré par M. BARRERE Jean-Marc et Mme SENTOU Stéphanie, 4 rue du Duc de Bouillon, de la part de M. et Mme BOISSART Jean-Marc et Sylvie domiciliés 7 rue Saint Pierre à MARCIAC (Gers), moyennant un loyer mensuel de 498 € 95, à compter du 1 er août 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Siebag: modification des statuts

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil syndical du SIEBAG s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la commune de GOUX pour la compétence eau potable à partir du 1^{er} janvier 2017. Les communes du syndicat sont sollicitées pour approuver l'entrée de cette collectivité au sein du syndicat d'eau.

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les rapports établis par le SIEBAG (Syndicat des Eaux de Riscle) relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2015 et en demande leur approbation.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont reçu ces documents par voie informatique et que chaque administré peut venir les consulter en mairie.

Les rapports sont approuvés.

Convention structure équestre au lac

Monsieur le Maire présente la convention établie entre la commune et Madame Hélène GUIEYSSE, responsable de la structure équestre No Mad Poney qui proposera son activité au lac du 26 juillet au 30 août 2016. Elle est autorisée à installer un paddock avant le début de son activité.

Aucune contrepartie financière n'est demandée.

Intervention de M. GARROS qui indique qu'il n'a reçu aucune information sur cette convention, que désormais s'il ne reçoit pas de renseignements, avant les réunions du conseil sur les contrats débattus en séance, il ne prendra plus part aux votes.

Monsieur le Maire lui répond qu'aucune obligation à ce sujet n'est prévue pour les petites communes et ajoute que M. GARROS peut se rapprocher du secrétariat de mairie pour avoir tous les renseignements qui l'intéresse.

Le contrat avec Mme GUIEYSSE est donc approuvé à l'unanimité sauf M. GARROS qui indique qu'il ne prend pas part au vote.

Examen divers devis

► Assainissement

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail de la commission doit d'abord précéder la présentation des devis dont il souhaitait parler et pour lesquels manquent des informations. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quinze minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 22 juillet 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 22 juillet 2016

Le Maire, Philippe BARATAULT

